

CONTACT

Pour tout renseignement,
contactez le responsable de stage:

Julia Gardies

Lien vers la formation :

<https://bit.ly/4buifFq>

Pour vous inscrire :



Formation conçue par la Chambre
d'agriculture de Région Ile-de-France



FORMATION
ACUPUNTURE

S'initier à l'acupuncture
en élevage



formation@idf.chambagri.fr
<https://chambres-agriculture.fr/>

 **CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE

ZOOM SUR LA FORMATION

PROGRAMME :

1^{er} jour

- Définition du cadre réglementaire de l'acupuncture en élevage
- Les grands principes et les bases de l'acupuncture : Etudes de cas illustrés
 - Médecine Chinoise : les méridiens
 - Les circulations d'énergie
 - Le Yin et le Yang
- Mise en place de l'approche bienveillante :
 - Observation du troupeau
 - Choix des animaux
- Etablir un premier diagnostic :
 - Relevé des symptômes physiques et mentaux
 - Observations et touchers
- Identifier quelques recettes thérapeutiques applicables aux animaux et des gestes d'acupuncture adaptés
 - Démonstration
 - Mise en application des observations et des aiguilles d'acupuncture

2^{ème} jour

- Les grands principes et les bases de l'acupuncture : Etudes de cas illustrés
 - Le cycle des émotions
- Intégrer l'approche bienveillante par la résolution émotionnelle
- Appréhender les situations où l'éleveur peut agir en autonomie

Evaluation des participants

INTERVENANTE

Nayla Cherino Parra,
Vétérinaire,

OBJECTIF DE LA FORMATION

Savoir pratiquer en autonomie l'acupuncture sur les bovins, petits ruminants et les chevaux dans des situations simples

OBJECTIFS DÉTAILLÉS

- Définir les grands principes et les bases de l'acupuncture
- Mettre en pratique l'approche bienveillante
- Etablir un premier diagnostic
- Reconnaître quelques points d'acupuncture pour agir dans des situations simples
- Appréhender les situations où l'éleveur peut agir en toute autonomie

MOYENS PÉDAGOGIQUES



Tour de table



Diaporama



Cas concrets

Exercices pratiques sur Bovins et Caprins



PUBLIC

Chef d'exploitation agricole, et salariés agricoles



DATES, HORAIRES ET LIEUX

A consulter sur notre site internet

Coût de la formation : 500€

Reste à charge aux ayant-droits VIVEA : 50 €

Sous réserve de disponibilité de solde et d'être à jour de vos cotisations.

Tarif autres publics : 500 €

Salariés agricoles : vous pouvez demander une prise en charge financière (45% du coût de la formation) auprès d'OCAPIAT (dispositif BOOST COMPETENCES). Votre demande de prise en charge doit être faite au plus tôt 2 mois avant le début de la formation et IMPÉRATIVEMENT au plus tard la veille du jour de la formation via votre espace OCAPIAT.

Contact : **OCAPIAT**, Tél : 01 40 19 41 20, www.ocapiat.fr

Crédit d'impôt (chef d'entreprise) : vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt d'un montant correspondant au total des heures passées à la formation, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise

Service de remplacement : Le service de remplacement peut mettre à votre disposition un agent de remplacement lors de vos absences. Contact Ouest IDF et petite couronne : 01.39.53.73.94 / Contact 77 : 01.64.79.30.56)

Divers :

Les repas et les déplacements sont à la charge des participants.

Une attestation de fin de formation vous sera adressée après le stage.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation : le contrat est résilié et le règlement de la formation est remboursé au participant en totalité.

Les conditions générales et le règlement intérieur sont disponibles sur demande, auprès du service formation de la Chambre d'agriculture de la région Ile-de-France.